

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

23 Octobre 2020

OBJET : Actualisation des dépenses de fonctionnement par groupe d'élus pour l'année 2020.

L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-trois Octobre, à quatorze heures trente, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire EN VISIOCONFERENCE, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA,
Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET,
Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA,
Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,
Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY,
Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Roland GIBERTI,
Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI,
Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE
DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON,
Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-
Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO,
René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI,
Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ,
Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO,
Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI,
Frédéric VIGOUROUX

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 23 Octobre 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Actualisation des dépenses de fonctionnement par groupe d'élus pour l'année 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver l'actualisation des montants et des modalités de répartitions des frais de fonctionnement des groupes d'élus pour l'année 2020, conformément aux propositions indiquées dans le rapport.

Les dépenses correspondantes de 39 427 € seront imputées au chapitre 6586 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**